

7.6 Effectifs et dépenses en matière de sécurité dans l'Union européenne

En 2018, dans l'Union européenne, les administrations publiques consacrent, en moyenne, 3,8 % de leurs **dépenses à l'ordre et à la sécurité publics**, loin derrière les dépenses de protection sociale (40,5 %), de santé (15,5 %) ou d'enseignement (10,2 %). Un peu plus de la moitié de ces dépenses sont dédiées aux missions spécifiques **des forces de sécurité**, le reste étant réservé aux tribunaux, à l'administration pénitentiaire ou à la protection civile. Au final, les dépenses relatives aux forces de sécurité représentent 2,0 % de l'ensemble des dépenses publiques ► **figure 1**.

La part de ces dépenses varie de 0,9 % en Finlande à 3,3 % en Bulgarie. De manière générale, les pays scandinaves dépensent le moins en ce domaine, contrairement aux pays baltes (hormis la Lituanie) et à la plupart des pays de l'Europe de l'Est ou du Sud. En France, 1,7 % des dépenses publiques sont affectées aux missions de la police et de la gendarmerie, soit un niveau moindre que la moyenne européenne. Cependant, par habitant, la dépense française occupe la 6^e place : 331 euros par an et par habitant, contre 286 euros en moyenne dans l'Union européenne.

Entre 2014 et 2018, les budgets alloués aux missions des forces de sécurité ont, en moyenne, augmenté de 10 % dans l'Union européenne, davantage que les dépenses publiques globales (+ 8 %). Cette dépense augmente dans l'ensemble des États membres,

à l'exception du Portugal (- 1 %). L'augmentation a été particulièrement soutenue en Slovaquie (+ 42 %), en République tchèque (+ 49 %) et en Hongrie (+ 57 %). Elle est en revanche faible au Royaume-Uni (+ 1 %), en Grèce (+ 3 %), ainsi qu'en Suède et en Finlande (+ 4 %). Sur la période, les dépenses françaises ont crû de 11 %, soit un niveau comparable à la moyenne européenne.

En 2018, dans l'Union européenne (hors Irlande), il y a en moyenne 325 **officiers de police** pour 100 000 habitants. Ce rapport varie entre 139 policiers pour 100 000 habitants en Finlande et 566 à Chypre. Relativement à leur population, les pays scandinaves comptent moins de policiers que les États du sud ou de l'est de l'Europe, qui affichent des ratios souvent supérieurs à la moyenne européenne ► **figure 2**.

Entre 2014 et 2018, en moyenne dans l'Union européenne, l'effectif de policiers par habitant est resté stable, mais les situations sont disparates entre États membres. Le nombre de policiers a chuté de plus de 10 % dans les pays baltes, alors qu'il a augmenté en Belgique (+ 9 %) et au Luxembourg (+ 12 %). En France, les effectifs des forces de sécurité ont davantage augmenté que la moyenne européenne (+ 5 %). Inférieur à la moyenne européenne en 2014, le ratio par habitant dépasse désormais la moyenne européenne en 2018 (+ 4 policiers pour 100 000 habitants). ●

► Définitions :

Les **dépenses d'administrations publiques** sont extraites des comptes des administrations publiques (administration publique centrale, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale). Les dépenses des administrations publiques sont ventilées suivant une nomenclature internationale, la COFOG (*Classification of the Functions of Government*) qui répartit les dépenses en dix catégories selon leur fonction.

Les **dépenses liées à l'ordre et à la sécurité publics** comprennent les dépenses consacrées aux services de police/gendarmerie, aux services de protection contre l'incendie et de protection civile, aux cours et tribunaux civils et pénaux et au système judiciaire, au service pénitentiaire, ainsi que les dépenses liées à la recherche et au développement concernant l'ordre et la sécurité publics et les autres dépenses en matière d'ordre et sécurité publics non répertoriés dans les précédentes rubriques.

Les **dépenses des forces de sécurité** comprennent, d'une part, les dépenses liées à l'administration des affaires et services de police et de gendarmerie (immatriculation, tenue des fichiers d'arrestation, etc.), et d'autre part, les dépenses de fonctionnement des forces de l'ordre, y compris les frais de fonctionnement des laboratoires et les programmes de formation.

Le **nombre d'officiers de police** regroupe l'ensemble des personnels affectés dans les organismes et administrations publics dont les fonctions principales sont la prévention, la détection et l'investigation des infractions et l'arrestation des auteurs présumés. Les personnels de soutien sont exclus du comptage. En France, ce nombre inclut les policiers et les gendarmes.

► 1. Dépenses consacrées aux missions des forces de sécurité dans l'Union européenne

	2018			Évolution 2014-2018 des dépenses (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part des dépenses totales (en %)	Dépenses pour 100 000 habitants (en euros)	
Luxembourg	291	1,2	478	15
Belgique	4 631	1,9	405	6
Irlande	1 946	2,4	400	28
Pays-Bas	6 612	2,0	384	18
Royaume-Uni	24 194	2,4	364	1
France	22 189	1,7	331	11
Italie	19 974	2,3	331	9
Chypre	272	3,0	313	12
Espagne	14 041	2,8	300	5
Allemagne	24 856	1,7	300	14
Autriche	2 647	1,4	299	20
Union européenne	146 782	2,0	286	10
Danemark	1 638	1,1	283	15
Suède	2 831	1,2	278	4
Grèce	2 460	2,8	229	3
Finlande	1 152	0,9	209	4
Estonie	270	2,7	204	39
Hongrie	1 872	3,0	192	57
République Tchèque	1 989	2,4	187	49
Portugal	1 909	2,2	186	- 1
Malte	89	2,0	183	36
Lettonie	352	3,1	183	35
Croatie	720	3,0	176	39
Slovaquie	937	2,5	172	42
Slovénie	345	1,7	166	24
Pologne	5 363	2,6	141	6
Roumanie	2 300	3,2	118	38
Bulgarie	680	3,3	97	15
Lituanie	224	1,5	80	14

Lecture : en 2018, dans l'Union européenne, 2 % des dépenses des administrations publiques sont consacrées aux missions des forces de sécurité, soit 286 euros pour 100 000 habitants.

Champ : Union européenne à 28 pays (UE28).

Source : Eurostat, extraction des données en janvier 2021.

► 2. Nombre d'officiers de police pour 100 000 habitants dans l'Union européenne, en 2018

